

# EMILIE INTERNEE POLITIQUE



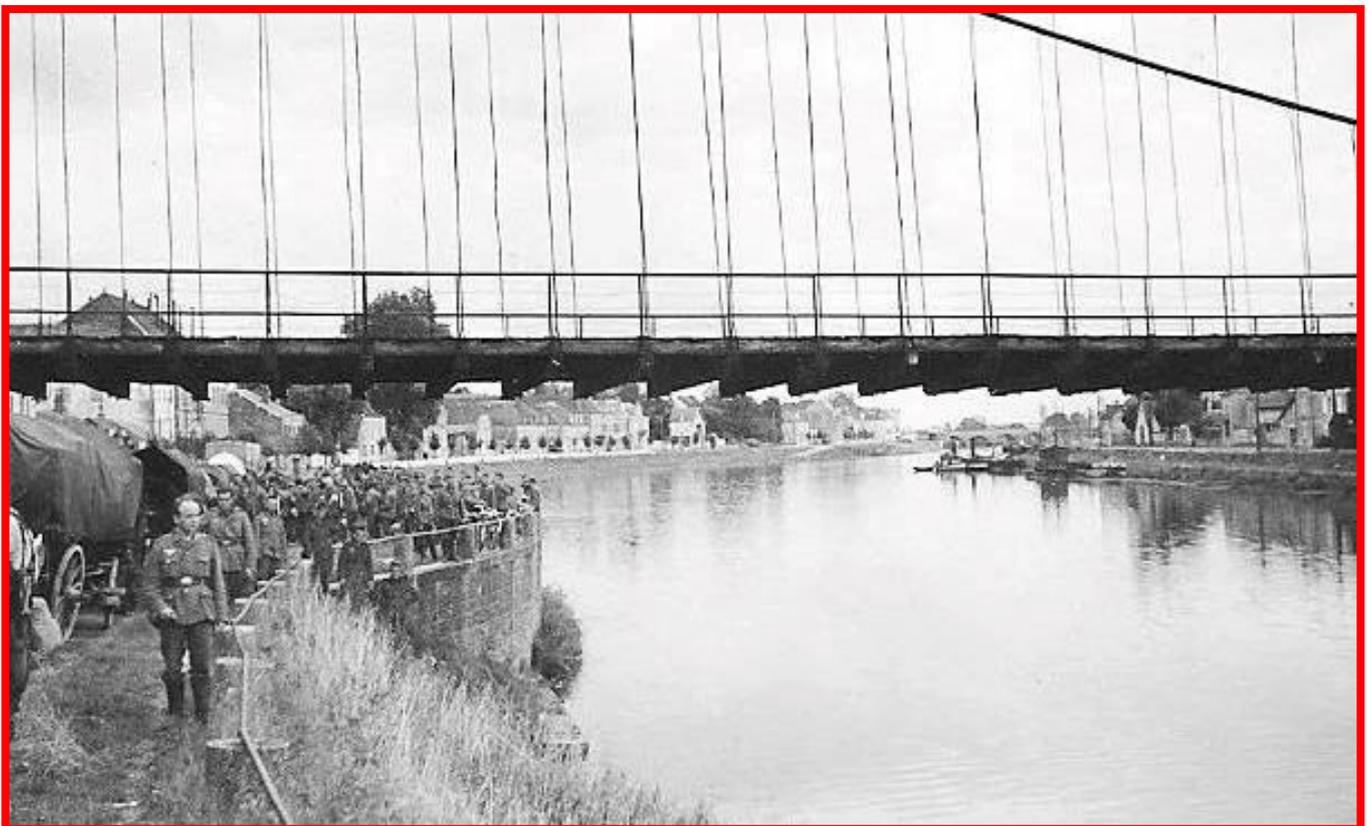
# PRISON DE GRAY 1941

GRAY ARC HIER ET AUJOURD'HUI Claude JANNIOT Novembre 2024

Le 25 novembre 1941 à 24H00, la peine de six mois de prison infligée par les autorités allemandes à Emilie Adelon, veuve Viollotte prend fin. Cette brave mère de deux enfants peut enfin retrouver son domicile de Seurre(21) après six mois d'internement, passés dans un premier temps à Dijon puis à la prison de Gray (70) à dater du 11 juillet.

Avant de revenir sur les faits reprochés à Emilie par l'occupant allemand, il me parait important de faire un petit rappel de la situation de l'époque.

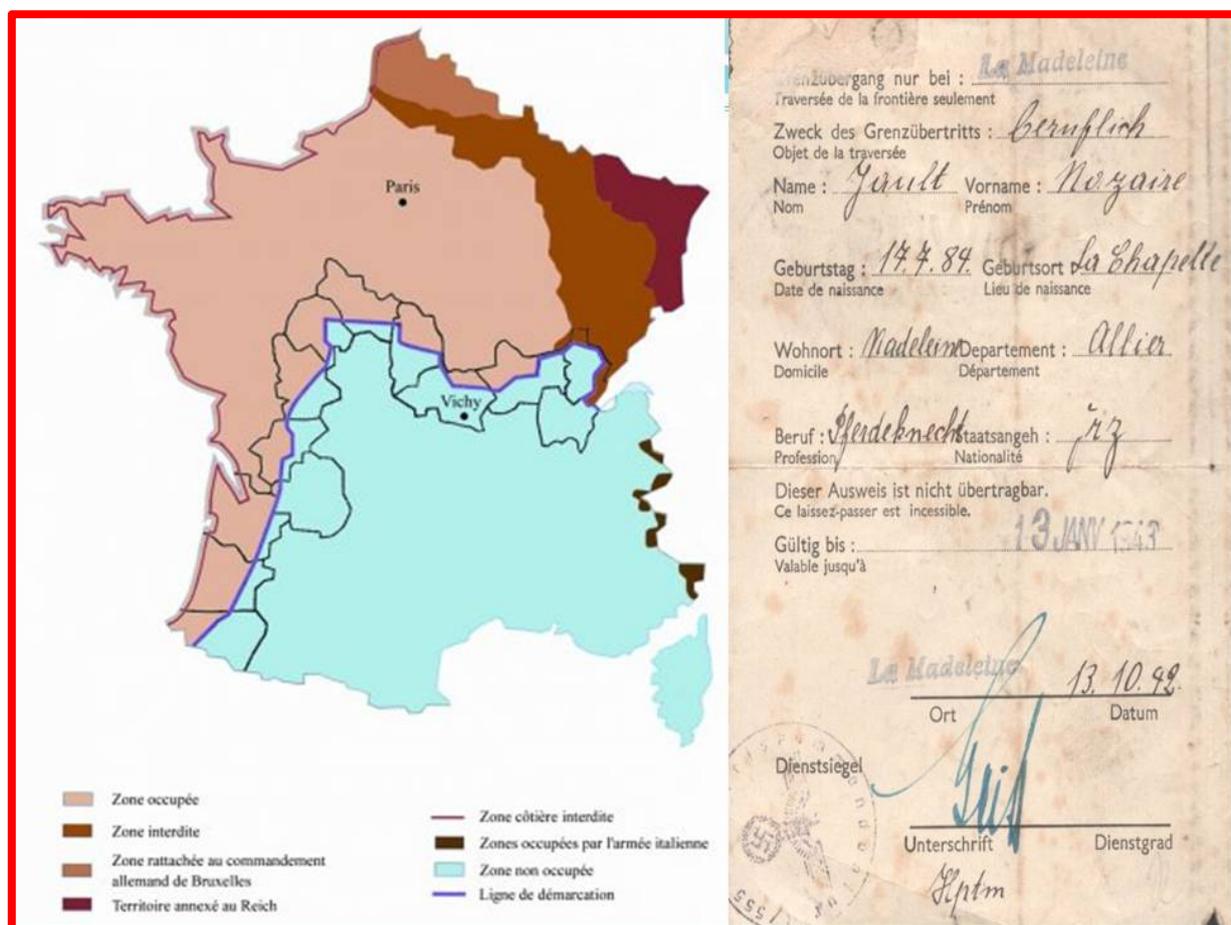
A partir du 10 mai 1940, l'Allemagne nazie passe à l'offensive en envahissant simultanément les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique ainsi que le nord de la France. L'avancée des troupes ennemies est telle qu'en un mois, l'ennemi perce à Sedan, s'étend jusqu'à Dunkerque ou après de très âpres combats réussit à encercler une partie des troupes alliés. Fort de ce succès Hitler décide d'envoyer ses troupes sur Paris. L'avancée allemande étant inexorable, la capitale se vide de ses habitants et de ses troupes, c'est l'exode et la débâcle. Le 14 juin, les allemands entrent dans Paris déclarée ville ouverte. Dans le même temps l'ennemi fonce également direction Sud Est, le 14 juin au soir après une bataille aux moyens inégaux la ville de Gray est occupée, le 17 l'ennemi est maître de Dijon.



GRAY JUIN 1940. Les troupes allemandes en bord de Saône.

Le 17 juin le cabinet Pétain, remplace celui de Raynaud et le vieux Maréchal prononce son discours pour l'arrêt des combats. Le lendemain depuis Londres, Charles de Gaulle appelle à la poursuite des combats. Le 19, le QG français se réfugie à Vichy, le lendemain l'ennemi atteint Lyon. Le 21 juin une délégation rencontre Hitler à Rethondes et signe une convention d'armistice le lendemain.

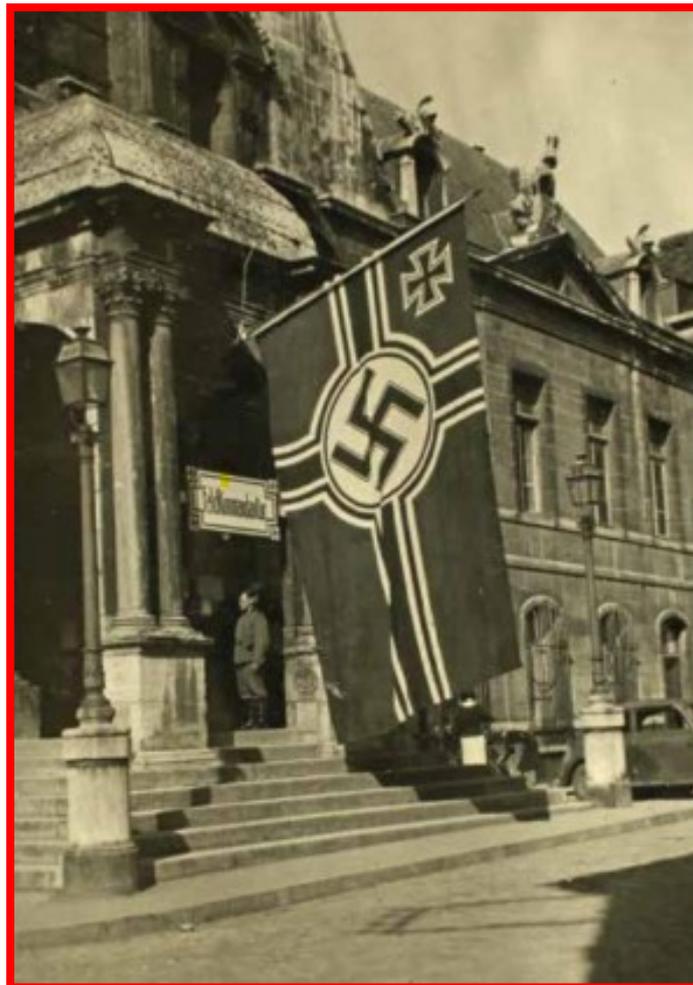
Dès lors la France est bientôt coupée en deux, la zone Nord occupée par l'Allemagne et la zone Sud non occupée (La nono) sous l'autorité de l'état Français promulgué par Pétain le 11 juillet. La séparation des deux blocs sera matérialisée par une frontière arbitraire connue sous le nom de ligne de démarcation. De fin juin à fin septembre 1940, les familles qui avaient prit le chemin de l'exode et qui le désiraient peuvent assez aisément rentrer chez eux. La situation se complique ensuite avec l'apparition des AUSWEIS. Ces Laissez-passer qui étaient délivrés au bon vouloir des autorités occupantes, nécessitaient la constitution d'un dossier administratif contraignant. Au final le demandeur se voyait délivrer une autorisation de passage sur lequel figurait d'un côté sa photo et ses caractéristiques physiques et de l'autre l'occasion urgente bien définie, nécessitant le passage à un poste frontière unique et désigné, le tout pour une période bien déterminée.



Découpage de la France fin 1940. Ligne de démarcation en bleu foncé. Partie gauche d'un AUSWEIS

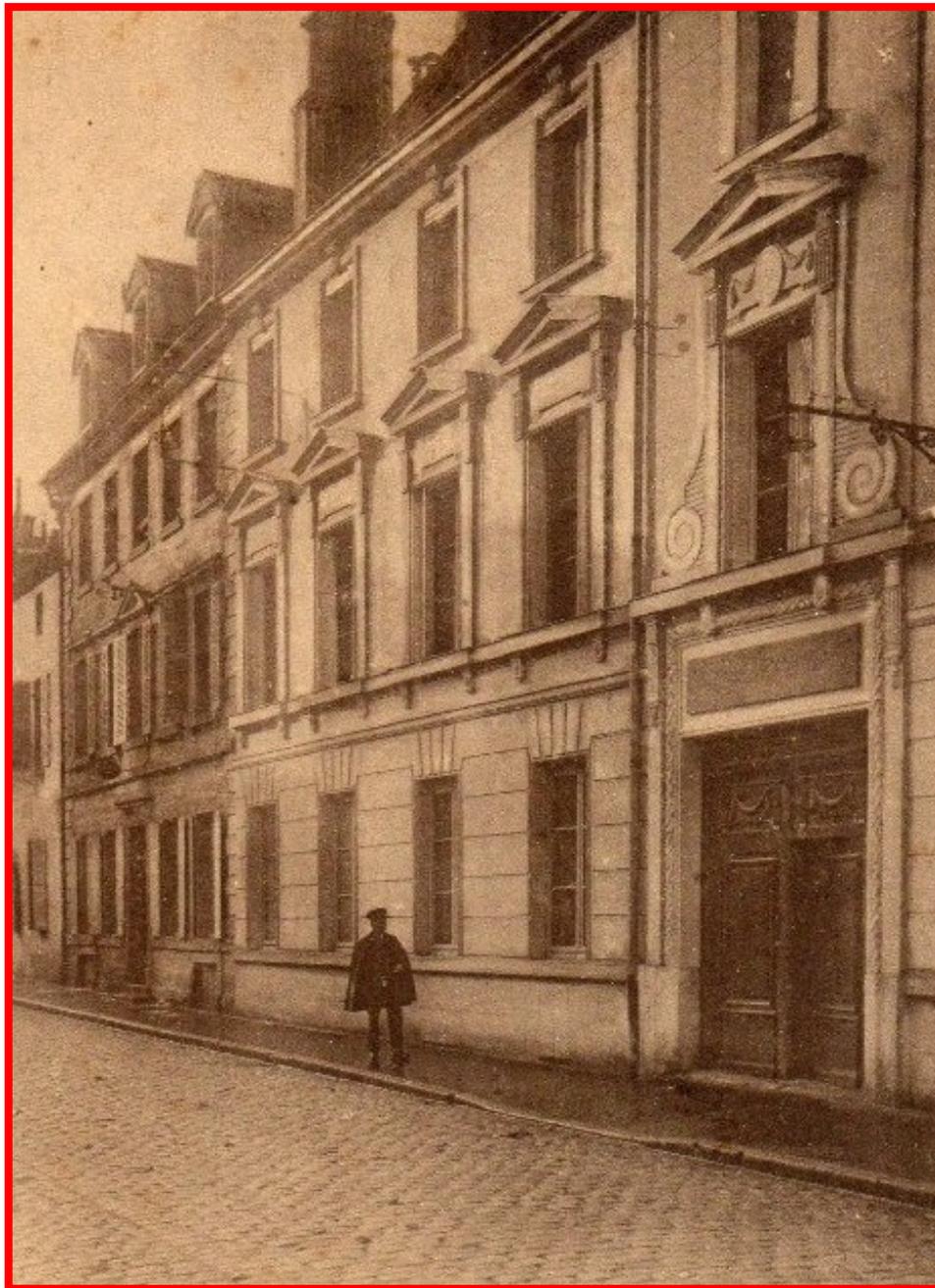
Dès 1941, les difficultés de circulation entre les zones incitent des français, qui ne veulent pas abdiquer, à créer des réseaux clandestins pour favoriser le passage de la ligne de démarcation. La petite ville de Seurre, située sur les rives de Saône est très proche de la ligne de démarcation. C'est donc sur ces alentours propices que va se développer un réseau auquel Emilie alors âgée de presque 49 ans va adhérer. Dans cette organisation, elle est chargée de transporter, le plus secrètement possible, les courriers et parfois les fonds, nécessaires aux passeurs pour pouvoir mener à bien leurs opérations clandestines, et faire passer la ligne par tous les moyens possibles, terrestre, fluviaux... Ce rôle de relais n'est pas sans risque, elle va bientôt l'apprendre à ses dépens...

Pour quadriller le territoire occupé, les autorités allemandes ont installé dans chaque département une FeldKommandantur, celle de Dijon porte le numéro FK 669. Cette entité a pour responsable un « Oberst » colonel, qui contrôle le préfet. Cet officier est chargé d'administrer et mettre en application, les missions dictées par le commandement militaire: contrôle du territoire, contrôle des autorités françaises et des populations, contrôle de l'économie.



La FKK 669 de Dijon installée au palais de Justice de juin 1940 à juillet 1942.

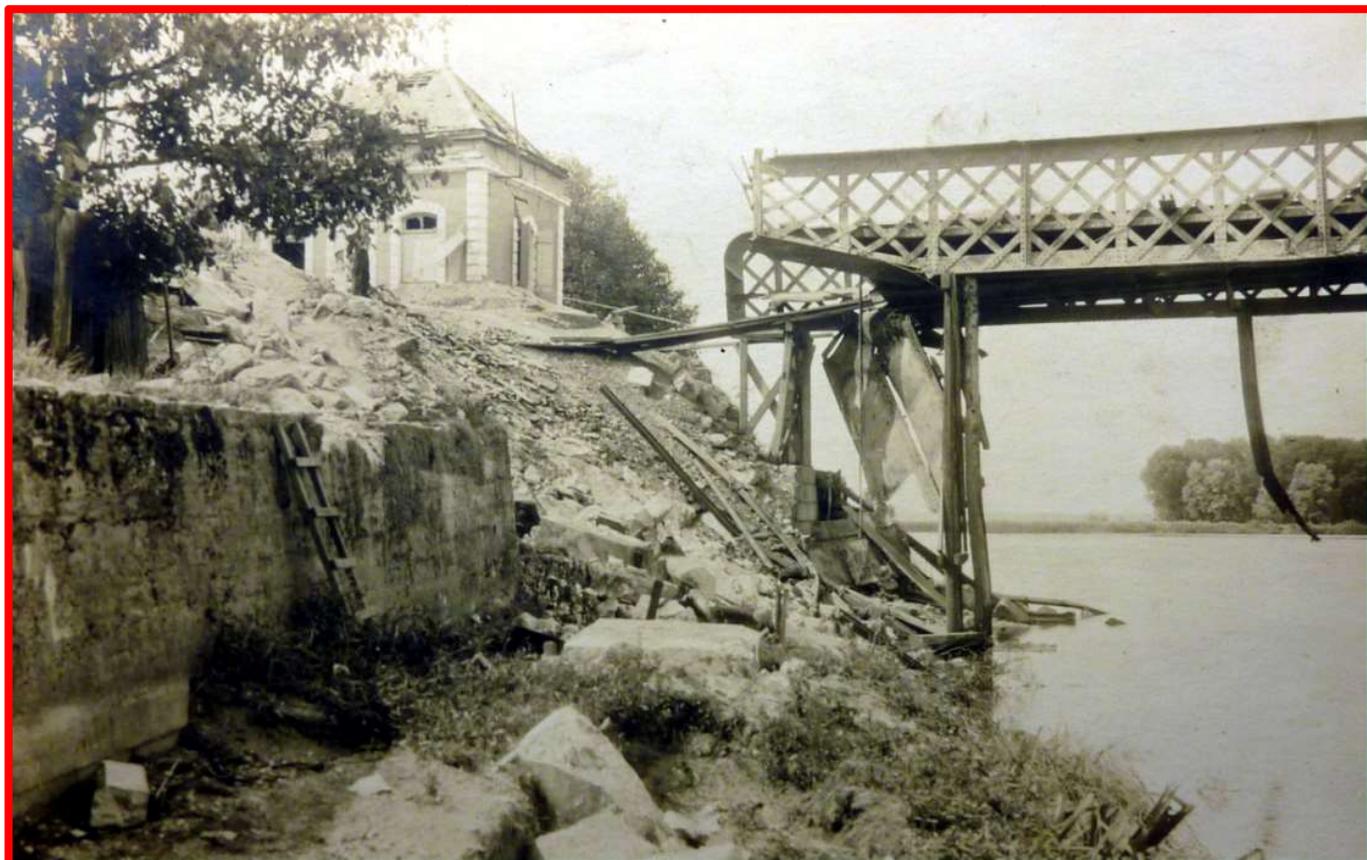
Pour une meilleure application des décisions ennemies, chaque chef-lieu d'arrondissement se voit doter d'une Kreis Kommandantur, commandé par un capitaine qui contrôle le sous-préfet. Gray n'étant plus sous-préfecture c'est donc le maire de la ville qui est placé sous la tutelle du « Hauptmann ». La KK 889 de Gray sera située dans un premier temps rue Victor Hugo dans les locaux de la chambre de Commerce. En surplus de ces dispositifs militaro-administratifs, des effectifs issus de la Feldgendarmerie, viennent s'installer à proximité afin de quadriller les routes, surveiller les déplacements divers des populations, et s'assurer que personne ne transgresse les interdits en tout genres décrétés par l'occupant.



Locaux de la chambre de commerce de Gray ou était installée la KK 889 en 1941

Avec tous ces dispositifs, passer la ligne de démarcation n'est pas une mince affaire, les risques sont grandissants et ce d'autant plus, qu'à tout cela vient s'ajouter un des fléaux de cette triste période : LA DELATION

A Seurre, probablement le 26 mai 1941, la quiétude du Faubourg Chamblanc est troublée par l'arrivée d'hommes de la Feldgendarmerie parfaitement renseignés par d'autres Français. Emilie comprend vite qu'ils sont venus pour elle ! Précipitamment elle brûle les quelques lettres compromettantes qui pourraient constituer des preuves tangibles de sa participation au réseau. Quelques instants après, ceux que l'on surnomme péjorativement « Les colliers de chiens ou les chiens enchaînés », sont à la porte. Ils somment Emilie d'ouvrir, l'accusant d'être un porte courrier des passeurs locaux. Ils fouillent en règle toute la maison et finissent par trouver une arme, un revolver Veledog 6 mm, appartenant probablement à un proche de la famille, Henri Gaitet, une « gueule cassée » de la guerre 14, déjà recherché activement par la Feldgendarmerie. La détention d'arme étant prohibée, Emilie est emmenée de force à Dijon où elle est incarcérée en attendant son procès. Les français n'étant pas tous collabos, sa fille Denise 15ans, et dans une moindre mesure son fils Daniel, 21 ans, qui étaient heureusement absents de la maison lors de l'arrestation, seront recueillis par des voisins.



Pont de Seurre partiellement détruit en 1940.

Par sa position géographique à proximité de la zone libre, Dijon sera au cœur du dispositif de renseignements allemand. La résistance est telle que le régime de Vichy qualifie le département, de la côte d'or comme le plus agité du pays. Dès septembre 1940, la police SIPO SD est installée dans un immeuble au 9, rue du docteur Chaussier.



Immeuble de la Sipo SD rue Chaussier à Dijon

Emilie a-t-elle été interrogée par la Gestapo, nom familial donné à la Sipo SD ? Son affaire était-elle considérée assez importante pour cela nous ne le savons pas ? Les pièces du dossier, retrouvé bien longtemps après guerre et que m'a gentiment confié en copie, son petit fils Claude Violotte ne permettent pas d'être affirmatif à ce sujet. Par contre, ce dont nous sommes certain c'est qu'Emilie est restée en préventive jusqu'au 29 juin 1941, date de son procès au tribunal militaire dépendant de la Feldkommandantur 669.

Les droits du prévenu comparaissant devant le tribunal militaire de Dijon étaient largement bafoués, comme en témoigne l'extrait ci-dessous, d'une brochure intitulée: Résistance et répression dans Dijon occupé.

Le tribunal militaire allemand, qui siège à Dijon, s'installe au 3 rue du lycée dès le mois de juillet 1940. Son autorité s'étend sur 14 départements. Ludwig Kraemer préside les audiences du tribunal, qui se déroule, en principe, à huis clos. L'unique défenseur accepté par le tribunal militaire de Dijon est un avocat alsacien, désigné par les nazis pour assurer, seul, la défense de tous les détenus pendant la durée de l'Occupation. Il n'est pas autorisé à assister ses clients durant l'instruction.

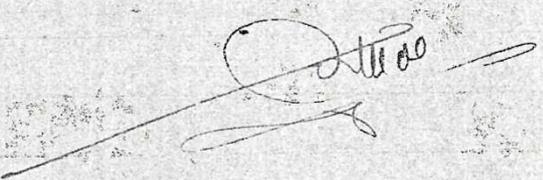
A l'issue de son procès Emilie fut condamnée à six mois de prison. Elle regagna sa cellule Dijonnaise pour une dizaine de jours, avant d'être transféré à la prison de Gray pour purger le reste de sa peine. Elle sera libérée le 25/11/1941 à 24 heures.

Maison d'arrêt de Gray

Le Surveillant Chef de la Maison d'arrêt de Gray, successivement à l'honneur de faire connaître que la peine de six mois de prison prononcée le 11 juillet 1941...

Par le Tribunal de la Feldkommandantur 669 pour détention et passage de lettres contre la nommée Gislotta, Emilie née à Lusigny-la-Croix le 10 Mai 1894, a pris fin le 25 Novembre 1941 à 24 heures.

Gray, le 26. 12. 41



De retour chez elle, la rebelle Emilie rentre dans le rang, la surveillance étroite exercée par les autorités ennemies est trop dangereuse. Plus tard la politique collaborationniste de Vichy bouleversera sa vie personnelle et celle de son fils à travers les accords de réquisition de travailleurs contresignés par le chef du gouvernement de l'état Français, Pierre Laval. Daniel, né en 1920 fera partie des classes 40,41 et 42 qui subiront les affres du STO, Service du Travail Obligatoire. Comme des centaines de milliers de jeunes gens, il sera emmené en Allemagne pour travailler dans les usines en remplacement des jeunes allemands engagés sur tous les fronts. Pour sa part le fils d'Emilie sera déplacé dans la région industrielle de la Ruhr dans l'entreprise SITAG. Il rentrera en France en 1944 et continuera de dépendre du STO, mais cette fois ci tout près de sa maman, dans une usine de Seurre.



Un groupe de travailleurs de la région Grayloise envoyé au STO à Stuttgart le 19 novembre 1942

Comme des millions de Français, Emilie et sa famille accueilleront avec plaisir la fin des hostilités et le retrait de l'occupant sur le territoire national. Les blessures physiques et morales seront longues à panser. En 1948 la France mettra sur pied, le statut d'interné politique, pour toutes personnes ayant été retenu, plus de trois mois à l'extérieur ou à l'intérieur du territoire par les allemands. A partir de cette date commencera pour Emilie, un parcours du combattant administratif de plusieurs années pour obtenir une reconnaissance minimale de l'état pour ses actes de bravoures.

Inscription Penitentiaire de Dijon  
Attestation

Le Directeur de la Circonscription Penitentiaire de Dijon  
certifie, d'après les documents en sa possession, que la nommée  
Violotte Emelie née le 14 Mai 1894 a Lusigny / s / Ouche  
Cote d'Or  
a été détenue aux prisons de Dijon et Gray. du 26 mai au  
26 novembre 1941. pour suite une condamnation à six mois de prison  
prononcée le 29 juin 1941 par le Tribunal de la Haute-Maundautat C. 9  
Cote d'Or  
Dijon le 12-10-1951  
Le Directeur de la C.P.  
H. Hebb

Copie certifiée conforme à l'original.  
BEAUNE LE 15 OCT 1951 19  
Le Maire  
Pour le Maire Adjoint.  
J. J. J.



REPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 231605000

CARTE D'INTERNE POLITIQUE

DELIVREE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE : VIOLLOTTE née ADELON Emelie



Né le 14 Mai 1894 - Lusigny (Cote d'Or)

Domicile : 5, Cours des Chartreux

Beaune (Cote d'Or)

Interne du 24 Mai 1941

au 25 Novembre 1941

Carte établie le 5 Juin 1951

Le Titulaire,  
P. J. J.